



Couple marié et vacances (étudiants)

Par code18

Bonjour,

Je suis étudiant dans l'enseignement supérieur privé et je suis marié. Mon épouse étant scolarisée dans le même établissement, je souhaiterais savoir si l'école a obligation de faire coïncider nos vacances. J'ai trouvé des résultats concernant le Code du Travail "respect de la vie familiale" mais pas concernant les études...

Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Les périodes de congés s'impose à tous en tant qu'étudiant dans un établissement , donc non .

Alors que si vous travaillez les dates de congés sont variables selon les dispositions de l'entreprise, qui doivent faire coïncider les vacances des conjoints qui travaillent tout deux dans la même entreprise (si on leur demande) .

Y a pas une entreprise qui va imposer quoi que ce soit à l'autre entreprise .

Article L3141-14

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Les conjoints et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité travaillant dans une même entreprise ont droit à un congé simultané.

Par code18

Merci pour votre réponse.

Par jpgroussard

Bonsoir Code,

il y a quelque chose qui m'échappe : vous êtes étudiant et elle est étudiante dans le même établissement. Les étudiants n'ont-ils pas les vacances en même temps ?

Cdlt

Par code18

Bonsoir,

Dans cet établissement chaque "promo" est constituée de deux classes et l'une de ces classes a des congés la première semaine des vacances scolaires et l'autre la deuxième semaine.

Par jpgroussard

Bonjour Code,

alors c'est une évidence, il n'y a aucune obligation de la part de l'établissement. Mais bon, prenez ça avec beaucoup d'humour car ce n'est que partie remise !

Cdlt